

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2008-10-14 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du sous-sol du Carrefour municipal sis au 500, rue Notre-Dame, Ville de Portneuf le 14<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille huit à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre de Savoye à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Pierre de Savoye,  
Mesdames les conseillères : Monique Tardif,  
Chantale Hamelin,  
Esther Savard,  
Messieurs les conseillers: Jean-Louis Turcotte,  
Benoit Lavallée,  
Roland Labrie.

Madame France Marcotte, greffière et monsieur Ghyslain Jobin directeur général par intérim sont également présents.

**Rés.2109-10-2008**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2008
5. Adoption des comptes à payer
6. Dérogation mineure : madame Julie Langlois
7. Formation officiers et pompiers volontaires
8. Délégué lacs Long et Montauban
9. Avis de motion, règlement redevances carrières et sablières
10. Appui au centre de la petite enfance Le Kangourou
11. Fourniture et installation de glissières

12. Transferts de postes budgétaires
13. Inscription journée d'information CCU
14. Modification de représentant de la Ville au CRT
15. Mandat évaluateur, terrain Bishop
16. Demande de contribution financière, Club Lions Deschambault-Grondines
17. Autorisation de paiement, réfection 1<sup>re</sup> avenue, rue des Écoliers
18. Période de questions sur les sujets traités.
19. Levée de l'assemblée

**Madame Hélène Savard dépose une pétition concernant l'état des chemins de la route Saint-Paul et le rang Saint-Eustache.**

**Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 6 octobre 2008. (du 3 septembre au 6 octobre 2008)**

**Rés.2110-10-2008**

**Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2008.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 8 septembre 2008 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2111-10-2008**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 858 563.67 \$.

|                                  |               |
|----------------------------------|---------------|
| Liste des comptes à payer        | 299 191.76 \$ |
| Liste des chèques émis           | 131 528.20 \$ |
| Liste transaction internet       | 17 690.84 \$  |
| Liste des transactions manuelles | 360 472.48 \$ |
| Liste des salaires               | 49 680.39 \$  |

Je, Danielle M. Bédard, directrice administrative, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard directrice administrative

**Rés.2112-10-2008**

**Dérogation mineure : madame Julie Langlois**

Attendu que suite à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme en date du 3 septembre 2008;

Attendu qu'un avis public a été publié dans le journal municipal en date du 18 septembre 2008;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf accepte avec modification la demande de dérogation mineure concernant le règlement de zonage numéro 274 pour l'immeuble matricule 9873-77-7478 pour la zone Ra-2 sur le lot 4 240 153 du cadastre du Québec, sis au 100, rue Paquin.

**QUE** la réglementation touchée par la demande de dérogation mineure concerne la règlement de zonage numéro 274 à l'article 6.2.1 (Respect des marges de recul).

**QUE** la demande de dérogation mineure est pour permettre au propriétaire de réduire la marge de recul avant de huit (8) mètres à six mètres et demi (6.5) sur la rue Paquin face à l'école La Riveraine.

**QUE** ladite dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété.

**Rés.2113-10-2008**

**Formation officiers et pompiers volontaires**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le conseil municipal autorise 3 pompiers volontaires à participer à la formation, Pompier 1 section 1, pour un coût total de 1 500 \$ et 5 officiers de la brigade incendie à participer à la formation, Organisation d'activités de caserne, pour un coût total de 1 500 \$.

**Rés.2114-10-2008**

**Délégué lacs Long et Montauban**

Attendu que la SACLLM ne détient pas de police d'assurance responsabilité des administrateurs;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté;

**QUE** la Ville de Portneuf met fin au mandat de monsieur Benoît Lavallée comme représentant de la Ville au conseil d'administration de la Société d'aménagement et de conservation des lacs Long et Montauban. Que copie de la présente résolution soit adressée à la SACLLM et à la MRC de Portneuf.

**Rés.2115-10-2008**

**Avis de motion, règlements redevances carrières et sablières**

Je, Benoît Lavallée conseiller, donne avis par la présente que je présenterai lors d'une prochaine session, un règlement constituant un fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques (exploitants des carrières et sablières)

**Rés.2116-10-2008**

**Appui au centre de la petite enfance Le Kangourou**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** la Ville de Portneuf adresse à la Ministre de la Famille et des Aînés (MFA) sa déception face à la décision de refuser l'octroi de nouvelles places en milieu familial sur le territoire de la MRC de Portneuf au centre de la petite enfance Le Kangourou.

**Rés.2117-10-2008**

**Fourniture et installation de glissières**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 10 000 \$, tel que prévu au budget, pour la fourniture et l'installation de glissières.

**Rés.2118-10-2008**

**Transferts de postes budgétaires**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Louis Turcotte et adopté;

**QU'**un transfert de budget au montant de 67 000 \$ soit fait de la façon suivante :

|            |                               |           |
|------------|-------------------------------|-----------|
| 0233010443 | Enlèvement de la neige        | -\$67 000 |
| 0233010141 | Salaire régulier enl. neige   | \$23 000  |
| 0233010145 | Jours de vacances             | \$ 2 000  |
| 0233010212 | Régime de retraite            | \$ 1 080  |
| 0233010222 | R.R.Q.                        | \$ 1 080  |
| 0233010232 | Assurance emploi              | \$ 405    |
| 0233010242 | F.S.S.                        | \$ 1 161  |
| 0233010252 | C.S.S.T.                      | \$ 524    |
| 0233010262 | R.Q.A.P.                      | \$ 150    |
| 0233010282 | Assurances collectives        | \$ 1 600  |
| 0233010622 | Abrasifs                      | \$21 000  |
| 0233010649 | Pièces et accessoires         | \$ 2 000  |
| 0233030631 | Essence & huile diesel        | \$10 000  |
| 0233030649 | Pièces et accessoires camions | \$ 3 000  |

**Rés.2119-10-2008**

**Inscription journée d'information CCU**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 383.78\$ (taxes incluses) et la participation de messieurs Nelson Bédard et François Caron à la journée d'information, intitulée « Le CCU rôles actuel et futur – Expériences diverses » donnée par l'Association québécoise d'urbanisme le samedi 1 novembre 2008 à Lévis.

**Rés.2120-10-2008**

**Modification de représentant de la Ville au CRT**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté;

**QUE** monsieur Ghyslain Jobin, directeur général, remplace madame Danielle M. Bédard directrice administrative comme représentant de la Ville de Portneuf au Comité de relation de travail pour l'application de la convention collective; en date du 15 octobre 2008.

**Rés.2121-10-2008**

**Mandat évaluateur, terrain Bishop**

Il est proposé par madame la conseillère Monique Tardif et adopté;

**QUE** le conseil municipal mandate un évaluateur agréé afin de préparer l'évaluation marchande pour un terrain situé sur la rue Bishop portant les numéros de lots 2 981 905 et 3 150 821.

**Rés.2122-10-2008**

**Demande de contribution financière, Club Lions Deschambault-Grondines**

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoît Lavallée et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une aide financière au Club Lions de Deschambault-Grondines au montant de 200.00\$.

**Rés.2123-10-2008**

**Autorisation de paiement, réfection 1<sup>re</sup> Avenue, rue des Écoliers**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roland Labrie et adopté;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise un deuxième paiement à l'entrepreneur Pax Excavation Inc. pour les travaux de réfection 1<sup>re</sup> Avenue et rue des Écoliers, tel que recommandé par BPR, au montant de 356 127.72 \$ taxes incluses.

**Levée de l'assemblée**

Monsieur le conseiller Benoît Lavallée demande la levée de l'assemblée à 20 : 45 hres.

---

Maire

---

Greffière